

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Commune de Longvic - Département de la Côte-d'Or

Séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 à vingt heures

Président : Madame Céline TONOT

Secrétaire : Madame Anne MILLOT

Convocation envoyée le 27 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29	Nombre de votants : 29	
Nombre de présents : 19	Nombre de procurations : 10	
Pour : 29	Contre :	Abstention :
Membres présents		
Mme Céline TONOT	M. Christian CHEVREUX	M. Jonas MOUNDANGA
M. Jean-Marc RETY	M. Luc LE LORC'H	Mme Hélène MARTEEL
Mme Anne GUTIERREZ-VIGREUX	M. Jean-Luc JONCOUR	Mme Anne MILLOT
M. Jean-Marc GONÇALVES	Mme Fabienne VION	M. Fernando NOVO
Mme Florence BIZOT	M. Gaëtan GUERMONPREZ	Mme Valérie GRANDET
M. Pierre BERTRAND	M. Jean-Louis MERZAUX	
Mme Béatrice SIMON	Mme Myriam HENNEQUIN	
Membres absents		
Mme Marie-Line BONNOT (pouvoir à M. Jean-Marc RETY)	M. José ALMEIDA (pouvoir à Mme Céline TONOT)	
M. Christian BOUCASSOT (pouvoir à M. Luc LE LORC'H)	M. Franck LOUIS (pouvoir à Mme Fabienne VION)	
Mme Monique ISSAD (pouvoir à M. Pierre BERTRAND)	Mme Cyrielle VILLANI (pouvoir à Mme Béatrice SIMON)	
M. Christophe SAGE (pouvoir à M. Jean-Marc GONÇALVES)	M. Samir ASGASSOU (pouvoir à Mme Myriam HENNEQUIN)	
Mme Patricia QUELIN (pouvoir à Mme Anne MILLOT)	Mme Élise GOURMELEN (pouvoir à Mme Florence BIZOT)	

N° 2024-064 : Emplois temporaires – septembre-octobre 2024

Sur proposition de Madame Béatrice SIMON, Adjointe au Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Conformément à l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité.

Les collectivités peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDÉRANT que l'organisation des activités pour les enfants fréquentant la Maison de l'Enfance, l'Espace Loisirs Freinet, la Ruche, le Phare et le service des Sports durant la période comprise les vacances d'été et celles d'automne entraîne un accroissement temporaire d'activité nécessitant le recours à du personnel temporaire,

DÉCIDE de la création des postes suivants :

Pôle Enfance : (emplois temporaires rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation)

MMEL : 1 emploi à 26h35 du 2 septembre au 20 octobre 2024
2 emplois à 20h00 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 16h00 du 2 septembre au 20 octobre 2024

E.L.F. : 1 emploi à 32h35 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 25h40 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 34h30 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 18h35 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 20h00 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 16h00 du 2 septembre au 20 octobre 2024

La Ruche : 1 emploi à 25h35 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 30h40 du 2 septembre au 20 octobre 2024
1 emploi à 16h00 du 2 septembre au 20 octobre 2024

Pôle Sport : (emploi temporaire rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint d'animation)
1 emploi à 12h00 du 16 septembre au 20 octobre 2024,

CHARGE Madame la Maire de la signature des contrats de travail correspondants.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR MOIS ET AN CI-DESSUS